COMMUNE DE JOUX LA VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Avril 2023

L'**an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à dix-neuf heure**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur LEMAIRE Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude LEMAIRE, Mme Sandra PICART, M. Jean-Michel SABAN, Mme Danielle TARTAGLIA, M. Frédéric CARRÉ, Mme Cécilia CHAIF, M. Jean-Pierre CARRÉ, Mme Frédérique BOUSIGNAC, M. Bertrand LEBLANC.

Étaient absents représentés : Mme Evelyne CALLEJA a donné pouvoir à Mme Sandra PICART Mme Jessica VASSEUR a donné pouvoir à Mme Frédérique BOUSIGNAC.

Étaient absents excusés : Mme Cloria JAOLAZA, M. Clément POINTEAU, M. Fabien CARRÉ.

Secrétaire de séance : M Bertrand LEBLANC.

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination du secrétaire de séance,
2. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal,
3. Vote des Comptes Administratifs 2022 - Budget commune,
4. Vote des Comptes de Gestion 2022 - Budget commune,
5. Affectation des résultats 2022 - Budget commune,
6. Budgets primitifs 2023 - Budget commune,
7. Vote des Comptes Administratifs 2022 – Budget assainissement,
8. Vote des Comptes de Gestion 2022 - Budget assainissement,
9. Affectation des résultats 2022 - Budget assainissement,
10. Budgets primitifs 2023 - Budget assainissement,
11. Vote des taux 2023,
12. Vente des tracteurs,
13. Questions diverses.

Date de convocation : le 10 Avril 2023 **Date d'affichage : le 19 Avril 2023**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M Bertrand LEBLANC est nommé secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la séance du jeudi 16 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

3. BUDGET COMMUNE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence de Sandra PICART,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Claude LEMAIRE, maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,
Puis le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- APPROUVE les différents comptes,
- ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

BUDGET COMMUNE		
Année 2022	**INVESTISSEMENT**	**FONCTIONNEMENT**
Recettes	57 030.24	930 998.84
Dépenses	209 098.50	585 847.99
Résultat de l'exercice 2022	**- 152 068.26**	**+ 345 150.85**

Reprise N-1 = 2021	**D001**	**+ 244 684.1**	**R002**	**+ 1 858 130.13**

Clôture : 2021 + 2022	**+ 92 615.84**	**+ 2 203 280.98**

Résultat de clôture = cumul des sections	**+ 2 295 896.82**

Restes à réaliser 2022	**Dépense : 597 000 €** **Recette : 185 043 €**

4. BUDGET COMMUNE - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du budget de la commune a été réalisé par les Trésoriers en poste à Avallon et le compte administratif établi est conforme au compte de gestion.
Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
-ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Mme la Trésorière.

5. BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES 2022

Vu le compte de gestion certifié par le Receveur et considérant que le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 203 280.98 € et un excédent d'investissement de 92 615.84 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,
après en avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
-DECIDE d'affecter le résultat 2022 au Budget Primitif 2023 de la Commune de la façon suivante :

- De reporter l'excédent de fonctionnement de 1 883 280.98 € au compte R002,
- De reporter l'excédent d'investissement de 92 615.84 € au compte R001
- D'affecter en recette d'investissement, en réserve complémentaire au compte 1068 la somme de 320 000 €,

6. BUDGET COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL,
après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2023 et après avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- ADOPTE le budget primitif de l'année 2023 voté par chapitre qui s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
Dépenses :	1 051 486.16 €	Dépenses :	1 182 850 €
Recettes :	2 791 450.98 €	Recettes :	1 182 850 €

7. BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence de Sandra PICART,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Claude LEMAIRE, maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

Puis le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- APPROUVE les différents comptes,
- ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT		
Année 2022	**INVESTISSEMENT**	**FONCTIONNEMENT**
Recettes	45 544.52	26 069.39
Dépenses	15 662.24	26 440.33
Résultat de l'exercice 2022	**+ 29 882.28**	**- 370.94**

Reprise N-1 = 2021	**D001**	**- 22 753.68**	**R002**	**+ 29 739.90**

Clôture : 2021 + 2022	**+ 7 128.60**	**+ 29 368.96**

Résultat de clôture = cumul des sections	**+ 36 497.56**

8. BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du budget de l'assainissement a été réalisé par les Trésoriers en poste à Avallon et le compte administratif établi est conforme au compte de gestion.
Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
-ADOPTE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Mme la Trésorière.

9. BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES 2022

Vu le compte de gestion certifié par le Receveur et considérant que le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 29 368.96 € et un excédent d'investissement de 7 128.60 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,
après en avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DECIDE d'affecter le résultat 2022 au Budget Primitif 2023 de l'assainissement de la façon suivante :

- De reporter l'excédent de fonctionnement de 29 368.96 € au compte R002,
- De reporter l'excédent d'investissement de 7 128.60 € au compte D001.

10. BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL,
après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2023 et après avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- ADOPTE le budget primitif de l'année 2023 voté par chapitre qui s'établit de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
Dépenses :	**59 688.40 €**	**Dépenses :**	**90 227 €**
Recettes :	**60 538.94 €**	**Recettes :**	**90 227 €**

11. VOTE DES TAUX 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,
après avoir délibéré,
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
-DECIDE la reconduction des taux suivants :

- Taxe foncier bâti : 26,84%,
- Taxe non bâtie : 32%.

12. VENTE DES TRACTEURS

Plusieurs propositions nous sont parvenues pour le rachat des tracteurs SAME et FIAT.
L'une concerne la reprise de deux tracteurs, les autres la reprise du tracteur FIAT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré opte pour la vente des deux tracteurs à l'unanimité des présents et des représentés moins une voix : M Alexandre BRETAGNE est favorable à une vente à l'unité.
Le prix consenti est de 32 200 € par M. HECHT demeurant à Sermizelles.

Le Conseil Municipal charge M. SABAN et le Maire de conclure cet achat dès livraison des nouveaux appareils et signer tous documents concernant cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

M. Bertrand LEBLANC,
Secrétaire de séance

M. Jean-Claude LEMAIRE,
MAIRE

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Frédérique BOUSIGNAC	**Alexandre BRETAGNE**	**Évelyne CALLEJA** Pouvoir à Sandra PICART
Frédéric CARRÉ	**Jean-Pierre CARRÉ**	**Fabien CARRÉ** Absent excusé
Cécilia CHAIF	**Cloria JAOLAZA** Absente excusée	**Bertrand LEBLANC**
Jean-Claude LEMAIRE	**Sandra PICART**	**Clément POINTEAU** Absent excusé
Jean-Michel SABAN	**Danielle TARTAGLIA**	**Jessica VASSEUR** Pouvoir à Frédérique BOUSIGNAC

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 20-2023	Compte Administratif 2022 Commune
Délibération 21-2023	Compte de Gestion 2022 Commune
Délibération 22-2023	Affectation des résultats 2022 Commune
Délibération 23-2023	Budget Primitif 2023 Commune
Délibération 24-2023	Compte administratif 2022 Assainissement
Délibération 25-2023	Compte de Gestion 2022 Assainissement
Délibération 26-2023	Affectation des résultats 2022 Assainissement
Délibération 27-2023	Budget Primitif 2023 Assainissement
Délibération 28-2023	Taux 2023
Délibération 29-2023	Vente des tracteurs